

Programme de formation : 2025_Aides aux entreprises

Crée le 23/12/2024

Public visé par la formation

Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement suite à l'arrêté du 9 juin 2016 pris pour l'application de l'article D. 313-10-2 du code de la consommation. En date du 9 juin 2016 l'arrêté officialise une durée de 7 heures de formation continue IOBSP par année, son entrée en vigueur est du 21 mars 2017. L'obligation d'une formation annuelle de 7 heures concerne l'IOB, ses collaborateurs salariés ou des mandataires distribuant du crédit immobilier

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

Ce programme valide 1h30 en IOBSP

Maîtriser:

- 1-Les aides aux entreprises
- 2-Evaluation (20')

Contenus de la formation

1-Les aides aux entreprises (80')

Connaître les différentes aides aux entreprises: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- lister les aides à la recherche et au développement des entreprises,
- décrire les caractéristiques des aides au renforcement de leurs fonds propres,
- délimiter les soutiens financiers aux entreprises en difficulté.

Connaître les aides globales de l'État aux entreprises: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- maîtriser les sources et les modes de classification des aides,- distinguer les conditions d'attribution des différentes aides globales de l'État aux entreprises.

Moyens et méthodes pédagogiques



Formation en E-Learning sur plateforme MOS CHORUS avec micro-ordinateur ou tablette avec connexion internet
Quizz de contrôle
Bibliothèque de notes et informations
Accompagnement pédagogique au téléphone et par mail Emilie DELMAS (06 67 34 29 38 ; contact@lcpformation.fr ou emilie.delmas@lcpformation.fr).réponse sous 72 heures maximum
Assistance technique : 2 solutions :
- Grâce au bouton assistance présent sur votre plateforme e Learning
- Par mail : emilie.delmas@lcpformation.fr
Réponse sous 72 heures maximum

Évaluation de la formation / Validation de la formation

Validation de la formation par un Quiz final de pour chaque thème abordé avec minimum 70% de bonnes réponses en E-Learning
Attestation individuelle de fin de formation

Durée de la formation et modalités d'organisation

La durée de la formation est de 1H30
Nombre de participants illimité
Accessibilité aux personnes handicapées : module se déroulant en distanciel soit à partir de son domicile soit son poste de travail sur un ordinateur ou tablette ou smartphone avec connexion internet suffisante